

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue au Pavillon du Village à la salle A, le 24 août 2020, à compter de 19:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Simon Mercier : conseiller # 1
Charles Bergeron : conseiller # 2
Andrée St-Jean : conseillère # 3
Rodrigue Michaud : conseiller # 4
Michel Rainville : conseiller # 5
Suzie Payette : conseillère # 6

Le directeur général / secrétaire-trésorier par intérim Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétair-trésorière adjointe.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 juillet 2020
- 4- **Administration**
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 TECQ 2014-2018
 - 4.3 Adoption du règlement #635-2020 modifiant le règlement de taxation #629-2020 pour ajouter des frais pour l'imposition de conteneurs à installer dans le parc à bacs de la 3e avenue Saint-Vincent / chemin Martin-Prévost
 - 4.4 Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement facture #19939 – 14 693.80\$
 - 4.5 Dominic Beaulieu inc. – Autorisation de paiement facture #19908 – 9 202.36\$
 - 4.6 Autorisation d'aller en appel d'offres – Remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville
 - 4.7 Sûreté du Québec – Offre de locaux dans l'édifice municipal
 - 4.8 Pont Chantal-Poulin – Octroi du mandat pour réalisation d'une étude de faisabilité pour le ponceau et pour le pont
- 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Autorisation d'aller en appel d'offres – Déneigement et épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux
 - 5.2 Autorisation d'aller en appel d'offres – Déneigement et sablage des rues privées :
 - 5.2.1 rue Poirier
 - 5.2.2 rue de la Falaise
 - 5.3 Rue de la Falaise - Octroi du contrat pour l'étude de la municipalisation- mise aux normes
 - 5.4 Municipalisation de la rue Latour - Octroi du contrat pour débiter les travaux de conformité

5.5 Égouts rang Sainte-Cécile – Octroi du mandat pour la réalisation de l'étude préliminaire des plans et devis pour raccordement et le prolongement de la canalisation sanitaire

6- **Sécurité publique**

6.1 Caserne – Octroi du mandat d'architecture pour une 2e étude de faisabilité

6.2 Caserne – Offre de services d'ingénierie (mécanique, électricité, génie civil) pour une 2e étude de faisabilité

7- **Urbanisme et environnement**

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées des jeux d'eau et du rapport de la situation du barrage Miro – Juillet 2020

7.2 Adoption du premier projet de règlement #634-2020 modifiant le règlement #621-2019 concernant l'usage d'événement extérieur sonore

7.3 Adoption du projet de règlement # 633-2020 modifiant le règlement de construction #528-2012 afin d'autoriser comme fondation une dalle de béton pour un bâtiment principal

7.4 Demande de dérogation mineure – Agrandissement de galerie existante - 9317-91-8001

7.5 Fosses septiques Lac Vallée / Lac Lalonde – Octroi du contrat à l'entrepreneur qui réalisera les travaux

8- **Culture et loisirs**

8.1 Adhésion 2020 –Loisir et Sport Lanaudière

8.2 Adoption du règlement #636-2020 modifiant le règlement de tarification de certains services municipaux #449-2008 pour abolir les frais de retard à la bibliothèque

8.3 Demande d'aide financière - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA 2020)

8.4 Réseau BIBLIO - Subvention chute à livres

8.5 Jardin des passionnés – nouvelle demande pour plantation d'arbres

9- **Période de questions**

10- **Levée de la séance**

178-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Adoption et suivi du procès-verbal**

3.1 **Séance ordinaire du 13 juillet 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020;

179-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 13 juillet 2020.

ADOPTÉE

4- Administration

4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil.

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

180-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de juillet et une partie d'août 2020.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	61 415.83 \$
Prélèvements automatiques	90 238.62 \$
Salaires	88 638.65 \$
Chèques à émettre	87 421.56 \$
TOTAL	327 714.66 \$

ADOPTÉE

4.2 TECQ 2014-2018

Résolution pour l'application du guide de la TECQ

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2019 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

181-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

4.3 Adoption du règlement #635-2020 modifiant le règlement de taxation #629-2020 pour ajouter des frais pour l'imposition de conteneurs à installer dans le parc à bacs de la 3e avenue Saint-Vincent / chemin Martin-Prévost

182-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le règlement de taxation #629-2020 par le règlement #635-2020 en ajoutant :

QUE suite à une problématique de renversement de bacs, de plaintes récurrentes de citoyens du secteur parc à bacs de la 3e avenue Saint-Vincent / chemin Martin-Prévost et afin de mettre un terme au problème de collectes de ce secteur ;

QUE la taxe pour l'enlèvement des matières résiduelles soit modifiée pour couvrir les coûts suite à l'installation de conteneurs au parc à bacs situé sur la 3e avenue Saint-Vincent / chemin Martin-Prévost;

QUE l'article 8 du règlement #629-2020 soit remplacé par ce qui suit :

Les taxes pour l'enlèvement des matières résiduelles seront prélevées comme suit :

196,00 \$	par unité de logement
196,00 \$	par unité mixte (commerce et résidence) avec utilisation d'un (1) seul bac noir aux deux (2) semaines
280,00 \$	par unité de commerce
280,00 \$	par unité mixte (commerce et résidence) avec utilisation de deux (2) bacs noirs aux deux (2) semaines

Pour les unités de logement du secteur 3^e avenue Saint-Vincent / chemin Martin-Prévost desservis par les conteneurs (déchets et matières recyclables) situés au parc à bacs, qu'une taxe supplémentaire pour l'enlèvement des matières résiduelles soit prélevée comme suit (pour couvrir le reste de l'année 2020) :

100,00\$	par unité de logement
100,00 \$	par unité mixte (commerce et résidence)
150,00 \$	par unité de commerce
150,00 \$	par unité mixte (commerce et résidence)

Des frais supplémentaires seront facturés et répartis à part égales entre les unités de logement si :

- l'entrepreneur doit ramasser ce qui déborde des conteneurs ;
- le recyclage est contaminé en déchets puisque ça occasionne des détours pour le camion, donc des frais supplémentaires ;

- tout autre facturation supplémentaire nous est acheminée en lien avec cet endroit.

En ce qui concerne les matières organiques, ces mêmes unités de logement devront s'assurer de mettre en place les bacs bruns, actuellement fournis, lors des cueillettes, pour que le camion puisse ramasser leur contenu selon le calendrier des collectes.

ADOPTÉE

- 4.4 Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement facture #19939 - 14 693.80\$

183-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #19939 au montant de 14 693.80\$ pour le « Pumptrack ». L'argent sera pris dans le surplus.

ADOPTÉE

- 4.5 Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement facture #19908 - 9 202.36\$

184-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #19908 au montant de 9 202.36\$ pour les avenues Brisson et Rivest. L'argent sera pris dans le budget courant entretien.

ADOPTÉE

- 4.6 Autorisation d'aller en appel d'offres – Remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville

185-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un estimé préliminaire auprès de fournisseurs pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville. L'argent sera pris dans le budget courant entretien.

ADOPTÉE

- 4.7 Sûreté du Québec – Offre de locaux dans l'édifice municipal

186-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir la possibilité à la Sûreté du Québec d'utiliser un local à l'hôtel de ville de Sainte-Béatrix pour leurs besoins d'activités administratives en permanence 24hrs par jour.

ADOPTÉE

- 4.8 Pont Chantal-Poulin – Octroi du mandat pour réalisation d'une étude de faisabilité selon deux options pour le ponceau Chantal-Poulin et le pont Chantal-Poulin

187-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre de services P20-435 selon deux volets de la firme EMS pour l'étude du ponceau et pont Chantal-Poulin au montant de 3 200\$ plus taxes applicables. L'argent sera pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

- 5- Travaux publics

5.1 Autorisation d'aller en appel d'offres – Déneigement et épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux

188-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner l'autorisation pour procéder à l'appel d'offres pour le déneigement et épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux.

ADOPTÉE

5.2 Autorisation d'aller en appel d'offres – Déneigement et sablage des rues privées :

5.2.1 rue Poirier

189-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner l'autorisation pour procéder à l'appel d'offres pour le déneigement de la rue Poirier.

ADOPTÉE

5.2.2 rue de la Falaise

190-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner l'autorisation pour procéder à l'appel d'offres pour le déneigement de la rue de la Falaise.

ADOPTÉE

5.3 Octroi du contrat pour l'étude de la municipalisation de la rue de la Falaise

191-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à la firme GBI le mandat de préparer l'étude de la mise aux normes de la rue de la Falaise au montant de 21 500\$ selon l'offre présentée. L'argent sera pris dans le règlement d'emprunt #638-2020.

ADOPTÉE

5.4 Municipalisation de la rue Latour - Octroi du contrat pour débiter les travaux

Considérant les 3 soumissionnaires (prix avant taxes) :

Excavation Ste-Béatrix : 82 500\$

Dominic Beaulieu inc. : 104 800\$

Les Entreprises Ratelle : 200 377\$

192-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'Excavation Ste-Béatrix au montant de 94 854.38\$ taxes incluses pour effectuer les travaux de mise aux normes conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMH. L'argent sera pris dans le règlement d'emprunt #637-2020.

ADOPTÉE

5.5 Égouts rang Sainte-Cécile – Octroi du mandat pour la réalisation de l'étude préliminaire des plans et devis pour raccordement et le prolongement de la canalisation sanitaire

193-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services P20-436 de la firme EMS au montant de 9285\$ plus taxes applicables selon l'offre présentée. L'argent sera pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Caserne – Octroi du mandat d'architecture pour une 2e étude de faisabilité

194-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à Larochelle - Desmeules, architectes, au montant de 2500\$ + 7500\$ totalisant 10 000\$ plus taxes pour les deux étapes de préparation de l'étude de faisabilité de la future caserne. L'argent sera pris dans le fonds réservé incendie.

ADOPTÉE

6.2 Caserne – Offre de services d'ingénierie (mécanique, électricité, génie civil) pour une 2e étude de faisabilité

195-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à Eqip – Solutions Expert conseil, le mandat pour les honoraires en structure, en génie civil et en génie mécanique - électricité au montant de 8 500\$ plus taxes applicables pour l'étude de faisabilité de la future caserne. L'argent sera pris dans le fonds réservé incendie.

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées des jeux d'eau et du rapport de la situation du barrage Miro – Juillet 2020

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose les certificats d'analyses des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées du mois de juillet 2020, ainsi que le rapport de la situation du barrage Miro.

Il y a un rapport sur les jeux d'eau comprenant des certificats d'analyses.

7.2 Adoption du premier projet de règlement #634-2020 modifiant le règlement #621-2019 concernant l'usage d'événement extérieur sonore

196-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #634-2020 modifiant le règlement #621-2019 concernant l'usage d'événement extérieur sonore.

L'article 3.3.8 Événement extérieur sonore est modifié en abrogeant, au paragraphe e) la phrase suivante : « *L'usage de véhicule à moteur générant du bruit sur le terrain est considéré comme un événement extérieur sonore.* »

ADOPTÉE

7.3 Adoption du projet de règlement #633-2020 modifiant le règlement de construction #528-2012 afin d'autoriser comme fondation une dalle de béton pour un bâtiment principal

197-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #633-2020 modifiant le règlement de construction #528-2012 afin d'autoriser comme fondation une dalle de béton pour un bâtiment principal.

AJOUT À L'ARTICLE 3.3.1, LA POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE UN TYPE DE FONDATION AUTRE QU'UNE FONDATION CONTINUE.

L'article 3.3.1 Dispositions relatives aux fondations est modifié en ajoutant à la fin de l'article après « avec un enduit jusqu'au niveau moyen du sol » l'énoncé suivant. *« Tout type de fondation autre que les fondations continues avec empattement approprié doit être approuvé par un professionnel membre d'un ordre compétent en bâtiment. »*

ADOPTÉE

7.4 Demande de dérogation mineure – Agrandissement de galerie existante - 9317-91-8001

198-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure présentée par le CCU pour l'implantation de la nouvelle galerie avant au 1020, avenue du Lac-Cloutier Sud, soit à environ 1,5 mètres de l'emprise de l'avenue, au lieu d'une marge avant de 5,6 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage #526-2012.

ADOPTÉE

7.5 Fosses septiques Lac Vallée / Lac Lalonde – Octroi du contrat à l'entrepreneur qui réalisera les travaux

Considérant l'appel d'offre sur le site SEAO :

Les Entreprises Michel Chartier Inc.	395 715.21\$
Dominic Beaulieu Inc.	456 321.29\$
Généreux Construction Inc.	512 719.52\$

199-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter des travaux au Lac Vallée et Lac Lalonde pour l'appel d'offres sur le site SEAO pour le remplacement des fosses septiques non-conformes, au montant de 395 715.21\$ à l'entrepreneur Les Excavations Michel Chartier Inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme. L'argent sera pris dans le règlement d'emprunt #632-2020 du Lac Vallée pour les fosses septiques.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Adhésion 2020 – Loisir et Sport Lanaudière

200-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2020-2021 au montant de 100\$.

ADOPTÉE

8.2 Adoption du règlement #636-2020 modifiant le règlement de tarification de certains services municipaux #449-2008 pour abolir les frais de retard à la bibliothèque

201-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #636-2020 modifiant le règlement #449-2008 comme suit :

QU' au point 2 intitulé « Bibliothèque » soit remplacé le « 0.10\$ / jour de retard » par « Gratuit »

QUE dans le cas où un abonné ne rapporte pas ses documents dans les délais tolérés, la procédure de facturation dictée dans le « règlement général » soit appliquée ;

ADOPTÉE

8.3 Demande d'aide financière – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA 2020)

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

202-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour 2020 dans le cadre du programme d'infrastructure municipalité amie des Aînés - Primada 2020.

ADOPTÉE

8.4 Réseau BIBLIO - Subvention chute à livres

203-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au regroupement du Réseau BIBLIO pour l'achat d'une chute à livres extérieure :

1. Participation de la municipalité à raison de 30% + 5% en frais de gestion;
2. Mandate le Réseau BIBLIO CQLM pour effectuer la demande - en faire la gestion et la reddition de comptes;
3. Prise en charge et installation de la chute à livres à la livraison de celle-ci par la municipalité;

4. Engagement à garder la chute à livres en fonction au moins 5 ans;

ADOPTÉE

8.5 Jardin des passionnés – nouvelle demande pour plantation d'arbres

204-08-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par la conseillère Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le plan présenté par le Jardin des passionnés près du terrain de tennis au Parc Alain Rainville (s'assurer que les arbres n'ont pas de racines qui pourraient endommager le terrain de tennis), excepté pour la zone noire qui devra être plantée dans la portion de terrain le long de la route pour aller à l'aqueduc du village (derrière l'école).

ADOPTÉE

9- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

10- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

205-08-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par de la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h05.

ADOPTÉE

Je, Serge Perrault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Serge Perrault
Maire

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim